

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2021

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUCOUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
Mme Marie-Henriette CABANNE
M. Louis CASTERAN
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Martine SIMON
Mme Lola TOULOUZE

M. Guy VERGES
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Marie-Christine ASSOUIERE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
Mme Angélique BERNISSANT
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
M. Hervé CHARLES
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
M. Sébastien CYPRES
M. Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Jean-François DRON
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
Mme Christiane DURAND
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Charles LACRAMPE
M. Paul LAFAILLE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
Mme Francine MATEOS
Mme Sylvie MAZUREK

M. Stéphane NOGUEZ
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO

Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Alain TALBOT
Mme Régine TOSON
Mme Sandrine TOUZET

Excusés :

M. Philippe LASTERLE
Mme Frédérique BELLARDI
M. Laurent PENIN
M. Yannick BOUBEE
M. Jean BURON
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Christian ZYTYNSKI
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth BRUNET

M. Jean-Noël CASSOU
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Mohamed DILMI Mme Sylvie
GONZALEZ GOMEZ
M. Bruno LARROUX
Mme Marion MARIN
M. Robert SUBERCAZES
Mme Véronique DUTREY

Pouvoirs :

M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO
M. Jean BURON donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO
Mme Laurence ANCIEN donne pouvoir à M. David LARRAZABAL
Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à M. Romain GIRAL
Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Patrick VIGNES
M. Jean-Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE
Mme Isabelle CHEDEVILLE donne pouvoir à Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Thierry LAVIT
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS
M. Bruno LARROUX donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET
Mme Marion MARIN donne pouvoir à Mme Lola TOULOUZE
M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à M. Jean-Marc DUCLOS

Absents :

M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Christian LABORDE
Mme Maryse VERDOUX
M. Yves CARDEILHAC
M. Christophe CAVAILLES
M. Francis CURBET

M. Henri FATTA
M. Paul HABATJOU
M. Pierre LAGONELLE
M. Frédéric LAVAL
Mme Myriam MENDES
M. Jean-Marie TAPIE

*

* *

M. LE PRESIDENT : Mesdames et Messieurs, chers collègues, merci de votre présence. Comme vous le savez, nous avons un ordre du jour important pour ce Conseil Communautaire de rentrée. Nous avons beaucoup de choses à faire dans les mois qui viennent, et notamment pour préparer 2022. C'est un plaisir de vous retrouver. J'ai à côté de moi, Monsieur le Directeur des Finances Publiques, auquel je passerai la parole dans un instant, pour qu'il nous présente la nouvelle organisation de la Direction Départementale des Finances Publiques, il s'agit de Monsieur Jean-René NOLF, qui nous a rejoints il y a quelques mois maintenant, Monsieur le

Directeur, depuis le 21 juin. Nous sommes heureux de vous accueillir, et avant de vous passer la parole, pour que nous soyons parfaitement au complet dans notre Conseil Communautaire, je vais annoncer, à mes collègues, que nous allons accueillir 2 Conseillers Communautaires. En premier Madame Régine TOSON, pouvez-vous vous lever ? Merci Régine. Régine TOSON qui succède à Gisèle VINCENT, représentant la commune d'Ibos. Est-ce que Francis CURBET est là ? Je ne l'ai pas vu. Alors le deuxième Conseiller Communautaire, que normalement nous accueillons, est Francis CURBET. C'est le fils de Ginette CURBET, ancienne Maire de Gardères. Claude ANTIN, qui était le Maire de Gardères a démissionné il y a quelques mois maintenant, ainsi que 2 de ses Conseillers. Il y a donc eu une nouvelle élection qui s'est déroulée dimanche dernier, et 3 Conseillères Municipales nouvelles ont été élues à Gardères. Ce nouveau Conseil Municipal complété pourra désormais se réunir pour élire le nouveau Maire. Je peux vous dire que ce sera une dame très vraisemblablement. Francis CURBET a été le 1^{er} adjoint de Claude ANTIN, et c'était à ce titre qu'il représentait la commune de Gardères. Voilà pour les installations de 2 Conseillers au sein de notre Conseil. Notre Conseil étant désormais au complet, je déclare ouvert notre Conseil Communautaire et je passe tout de suite la parole à notre invité, Monsieur Jean-René NOLF, Directeur Départemental des Finances Publiques.

M. NOLF : Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, les membres du Bureau Communautaire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires. Je tiens d'abord à vous remercier très sincèrement pour votre accueil et à remercier chaleureusement, Monsieur le Président TREMEGE, de me permettre d'intervenir devant vous aujourd'hui, pour vous faire part de l'avancement des opérations de réorganisation des services des finances publiques sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Mon prédécesseur, Rémi VIENOT, vous avait présenté notre projet il y a exactement un an, c'était le 30 septembre 2020. Aujourd'hui, l'organisation cible est quasiment en place, et je viens vous présenter le contour et les missions des nouveaux services, ainsi que les interlocuteurs qui sont désormais « aux manettes », et qui m'accompagnent, ils sont dans le fond de la salle. Les missions de proximité de la DGFIP sur les territoires, comme vous le savez, sont de 2 ordres. D'abord, la gestion des comptes publics des collectivités territoriales et établissements publics. Cette mission consiste à la fois en des travaux de masse, le paiement des dépenses, encaissement des recettes, tenue de la comptabilité, mais aussi en des travaux d'analyse et d'expertise. C'est la mission de conseil aux élus locaux. Et deuxième ordre de mission de la DGFIP, la gestion fiscale des contribuables, particuliers et professionnels qui consiste à asseoir l'impôt, à le recouvrer et à renseigner l'usager sur ses obligations, et sur sa situation fiscale. Traditionnellement, ces missions étaient gérées par des trésoreries, pour ce qui concerne la gestion des comptes publics, et par les services des impôts des particuliers ou des professionnels pour la gestion fiscale. Dans les trésoreries, le comptable qui était en charge des missions de gestion publique, était souvent englué dans les travaux de gestion, et ne pouvait pas consacrer suffisamment de temps à la mission de conseil pourtant attendue, légitimement par les élus, compte tenu de la complexité croissante de la réglementation, des projets divers et de leurs retombées juridique, financière ou fiscale. Sur le territoire de l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, figurait jusqu'au 31 décembre 2020, 3 trésoreries, l'une à Lourdes, deux à Tarbes, qui se répartissaient les communes et l'agglomération, chacun des comptables étant à la fois en charge de la mission de gestion et de la mission de conseil. De plus, 2 de ces 3 postes, Lourdes et Tarbes municipales avaient également en charge la gestion d'établissements hospitaliers, qui est une activité très spécifique, parce qu'elle est fondée sur une nomenclature comptable particulière et qui présente des problématiques vraiment à part. La logique du nouveau réseau de proximité de la DGFIP, c'est une logique de bon sens et une logique pragmatique. Elle vise d'une part à concentrer, ou à regrouper les travaux de gestion sur des sites moins nombreux, pour constituer des équipes plus étoffées, pour harmoniser les méthodes de travail, améliorer les conditions de travail des agents également, constituer des équipes plus larges et moins nombreuses, s'agissant de mission de back-office, ça favorise évidemment la suppléance et la diffusion des bonnes pratiques. D'autre part, l'objet du nouveau réseau de proximité, c'est

de spécialiser les tâches de gestion hospitalière, afin de professionnaliser leur exercice. Cette spécialisation et le regroupement des structures de l'espèce sont également nécessités par les évolutions du monde hospitalier. Les directions conjointes, les directions uniques, ou la mise en place des groupements hospitaliers de territoire. Enfin, le troisième objectif de notre réorganisation, c'est de dissocier ses fonctions de gestion, et les fonctions de conseil et d'expertise, pour être plus efficace dans l'exercice de ces dernières, et ne plus sacrifier la mission de conseil, aux tâches de gestion. Donc concrètement, ces orientations, comment vont-elles prendre forme ? Quelle forme vont-elles prendre sur le territoire de la CATLP ? Trois briques successives ont été posées. La première brique au 1^{er} janvier 2021, la trésorerie municipale de Tarbes a repris l'activité secteur local de la trésorerie municipale de Lourdes et cette dernière a repris l'activité hospitalière de la trésorerie municipale de Tarbes. C'est un transfert réciproque de mission, la trésorerie hospitalière de Lourdes a vocation à devenir dans les prochaines années la trésorerie hospitalière des Hautes-Pyrénées, en intégrant également la gestion comptable de l'hôpital de Lannemezan. La deuxième brique, elle, vient d'être mise en place au 1^{er} septembre 2021, les trésoreries de Tarbes municipales et de Tarbes Adour Échez ont fusionné pour constituer un service de gestion des comptes locaux uniques. Le service de gestion comptable de Tarbes, qui gère désormais tous les comptes de toutes les collectivités de la CATLP, payent leurs dépenses et encaissent leur recette. C'est un service de grande dimension, au sein duquel sont implantés 22 emplois, qui est dirigé par un comptable de haut niveau qui est parmi nous ce soir, Romain POMMIER, qui a été l'adjoint du Directeur Départemental des Finances Publiques, jusqu'à sa prise de fonction donc récente, et qui a porté personnellement la conception du nouveau réseau dans le département donc il connaît parfaitement les enjeux et les équilibres de nos missions, et ce sera pour l'ensemble des élus, pour leurs équipes, un interlocuteur de premier ordre. À noter que le service de gestion comptable de Tarbes, est un service de gestion comptable multi-sites, qui comprend également un établissement à Maubourguet, dans le nord du département, qui gère les communes de la Communauté de Communes Adour Madiran, et qui devrait comporter en 2022, un autre établissement à Argelès-Gazost, pour la gestion des budgets de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves. Romain POMMIER sera épaulé par un adjoint, Laurent MARIE, qui est parmi nous également, il va se lever, voilà. C'est l'ancien trésorier de Vic-en-Bigorre et il a été également comptable à Lourdes, et il sera épaulé par trois inspecteurs des finances publiques, qui piloteront les différentes équipes de travail. Enfin, la troisième brique, qui est en place, qui a été qui a commencé d'être installée au 1^{er} janvier, et dont on vient de finaliser le scellement, si je puis dire, sur le territoire de la CATLP, sont installés deux conseillers aux décideurs locaux. Antoine ROQUAND pour les collectivités du secteur de Lourdes. Il est là également, mais vous le connaissez. Il est en fonction depuis le 1^{er} janvier de cette année, c'est l'ancien adjoint de la trésorerie de Lourdes. Et Frédéric AZAM pour les collectivités du secteur de Tarbes, qui vient de prendre ses fonctions et qui a entrepris une série de visite pour venir à votre rencontre. Alors, Frédéric AZAM a exercé ces mêmes fonctions depuis deux années au sein de la Communauté de Communes Adour Madiran. Il a été un précurseur dans ces fonctions, et c'est un référent reconnu au sein de la DGFIP, vous pourrez trouver auprès de lui, et comme auprès d'Antoine ROQUAND d'ailleurs, les réponses à vos besoins en terme d'aide à la préparation des budgets, d'analyse financière, d'assistance aux projets d'investissement pour les aspects juridiques, fiscaux, financiers, pour la mise en œuvre de nouveaux processus comptables innovants, ou pour la mise en œuvre de mesures de simplification, dans la mesure où il pourra consacrer tout son temps au conseil des collectivités, et qu'il se déplacera physiquement auprès de leurs équipes, je crois que le CDL, le conseiller aux décideurs locaux, est vraiment le point fort de la réorganisation que je vous présente aujourd'hui. Il incarnera la valeur ajoutée que le réseau de la DGFIP peut apporter dans la mission de conseil, et il se positionnera progressivement comme le référent, l'interlocuteur finances publiques des collectivités, le point d'entrée quel que soit le sujet. Donc on met beaucoup d'espoir, à titre personnel, je fonde énormément d'espoir, et j'ai beaucoup de confiance dans la réussite de cette nouvelle offre de service, j'en attends des retombées positives en termes de, de satisfaction des élus, que nous mesurerons d'ailleurs régulièrement, on a commencé de le faire auprès des élus qui ont bénéficiés déjà depuis les deux dernières

années, d'un conseiller aux décideurs locaux, et sur la base d'un échantillon de 83 réponses, ce qui est assez significatif pour le nombre de collectivités concernées, le niveau de satisfaction qui nous est revenu, remonté et de 4,66 sur une échelle de 5. Ce qui nous classe au 4^e rang national, mais avec un nombre de réponses beaucoup plus significatif que les trois premiers. Je ne voudrais pas terminer cette présentation sans vous dire un mot de la gestion fiscale qui est également une mission qui repose sur une grande proximité auprès de nos usagers, bien que elle ne soit pas représentée aujourd'hui puisque l'organisation qui vient de se mettre en place, et dédiée à la gestion des comptes publics. La gestion fiscale des particuliers, aujourd'hui, elle est exercée dans le département par trois services des impôts à Tarbes, à Lourdes et à Lannemezan, et nous souhaitons, dans ce domaine également, consolider notre organisation en 2022, par la mise en place d'une structure unique, le service des impôts des particuliers des Hautes-Pyrénées, qui conservera cependant les mêmes implantations qu'aujourd'hui, Tarbes, Lourdes, Lannemezan, avec chacune leurs modalités d'accès, leurs horaires d'ouverture propre, parce qu'ils conviennent aux populations locales. Donc c'est une réorganisation qui sera en grande partie transparente pour l'usager, mais la fusion comptable et juridique de ces services, elle est néanmoins nécessaire parce qu'elle apportera de la souplesse de gestion, notamment pour les travaux de back-office comme le contrôle ou le contentieux. De manière générale, l'accueil des usagers, qu'il s'agisse de fiscalité ou de produits locaux est pour nous une mission, un métier essentiel. Le principe est qu'un usager doit pouvoir obtenir un renseignement sommaire, dans n'importe quel guichet des finances publiques, et dans cet esprit, nous essayons de mettre en place, partout où nous pouvons, des points de contacts qui permettent de conserver des relais au plus près des usagers, au-delà de nos services des impôts des particuliers, soit par des permanences ponctuelles dans les communes, où nous n'avons pas ou plus de service, soit par une participation aux Espaces France Services qui sont déployés sous l'impulsion de Monsieur le Préfet, 11 Espaces France Services existent aujourd'hui dans le département des Hautes-Pyrénées, et la cible est d'en constituer 17. Alors je sais qu'il y a sur le territoire de la Communauté d'agglomération des projets d'Espace France Service, à Jullian notamment, ou à Aureilhan, et nous serons bien entendu disponibles pour participer à ces projets dans la mesure où ils permettent de répondre à des besoins de proximité, et aussi de soutenir nos propres services par une vraie complémentarité d'action pour offrir aux usagers une offre de contact diversifiée. Voilà la présentation de notre organisation et de notre offre de service aux usagers et aux élus de la CATLP, et je serais bien entendu disponible pour répondre à vos questions le cas échéant. Mais puisque j'ai la parole,

M. LE PRESIDENT : Je vous demande d'écouter s'il vous plaît, chers collègues.

M. NOLF : Et si vous le permettez, Monsieur le Président, je voudrais livrer à votre assemblée deux informations de nature très différente. La première est toute chaude, c'est une information qui vient de me parvenir, certaines communes de la Communauté d'agglomération, dont la ville de Tarbes, la Communauté d'agglomération elle-même également, nous avait alertés sur la baisse des recettes issues de la taxe d'habitation en 2020 d'après les premières éléments qu'elles avaient pu obtenir, parce qu'il s'est avéré, en effet, que les travaux de mise à jour des bases de la taxe d'habitation, qui sont traditionnellement effectués au printemps de l'année d'imposition, n'avait pas pu être conduits dans des conditions normales en 2020, suite au confinement, et donc ces insuffisances de mise à jour des bases de taxe d'habitation pouvaient parfois se traduire par un manque à gagner très important en termes de recettes pour les collectivités, parce que les rôles supplémentaires qui sont effectués lors des travaux de mise à jour, même lorsque la taxe d'habitation n'est pas due in fine par l'usager, parce qu'il bénéficie de l'exonération de la suppression progressive de la taxe, et bien ces rôles supplémentaires sont pris en compte pour le calcul du coefficient correcteur qui sert de base aux compensations que l'État verse aux collectivités, précisément du fait de la suppression de la taxe d'habitation. Donc sur ce point, deux éléments récents, d'abord, mes services ont réalisé au cours de l'été une action de rattrapage énergique, qui s'est traduite par l'établissement de nombreux rôles supplémentaires, et cette action, sur laquelle on a vraiment travaillé d'arrache-pied, a permis

de reconstituer les bases à un niveau souvent supérieurs à ce qu'elles étaient en 2019, donc c'est le cas pour la ville de Tarbes, c'est le cas pour la Communauté d'agglomération, et c'est le cas pour l'ensemble des communes qui avaient constaté des baisses de recette et qui s'en étaient inquiétés. Et le 2^e aspect, c'est l'information la plus récente, c'est que le Ministre de l'économie, des finances et de la relance vient d'annoncer que figurera dans le projet de loi de finances 2022, une disposition qui permettra d'intégrer ces travaux de rattrapage, ces travaux de mise à jour, même décalés, même effectués avec retard dans le calcul de la compensation financière due aux collectivités. Donc, au final nous serons en mesure, et en capacité de rétablir dans leurs droits toutes les collectivités qui avaient constaté une baisse de leurs recettes fiscales. Et enfin la toute dernière information que je voulais porter à votre connaissance, vous en avez déjà reçu l'annonce de principe dans le cadre des orientations fixées par le Président de la République, le gouvernement a engagé en 2019 une démarche de relocalisation ou de démétropolisation des services de l'État, pour redéployer dans les villes moyennes, périurbaines, ou rurales, des services publics installés à Paris ou dans les grandes métropoles, en vue d'aider, ou contribuer à la redynamisation des territoires. La Direction Générale des Finances Publiques qui dispose d'un réseau dense et étoffé, a prévu de relocaliser au total 3 000 de ces emplois, ce qui représente la moitié de l'objectif national de la fonction publique. Ce projet permet de mieux prendre en compte, de concilier les aspirations des agents à travailler en dehors des grands centres métropolitains avec des transports longs et fatigants, et il est rendu possible bien entendu par les nouvelles possibilités de travail à distance, tout en favorisant l'efficacité de l'organisation de nos services. Et donc l'information que je voulais vous confirmer, c'est qu'à la suite de l'appel à candidature nationale, la ville de Tarbes fait partie des 50 collectivités qui ont été retenues pour recevoir un tel service, un service à compétence nationale, qui sera un service d'appui à la publicité foncière, donc il viendra en fait soutenir l'activité des services des impôts de la publicité foncière, les anciennes conservations des hypothèques, qui enregistrent et publient les actes de transaction immobilière, et ce service comportera 34 nouveaux emplois qui seront implantés en trois vagues d'arrivées successives, dont la première est prévue au 1^{er} septembre 2022. Voilà les informations que je souhaitais vous communiquer, et je vous remercie infiniment pour votre attention, et votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Directeur, avant de passer la parole à mes collègues, s'ils ont des questions à vous poser, je voudrais vous dire combien je suis heureux des informations que vous venez de nous donner. En effet quand nous nous sommes rencontrés dès votre arrivée dans notre département, j'avais évoqué avec vous les difficultés que rencontraient certaines communes de notre agglomération, ainsi que notre agglomération. Vous venez d'en rappeler les éléments majeurs, il y avait pour certaines des différences importantes au niveau des recettes fiscales, vous avez été informé aujourd'hui même je crois, des informations que vous venez de communiquer. Je veux saluer l'heureuse conjonction, qu'il y a dans le fait que vous avez eu des informations ce matin, et que nous vous accueillons cet après-midi, vous permettant ainsi de nous les livrer. De même, je suis heureux que la ville de Tarbes ait été retenue, pour accueillir dans le cadre du redéploiement du service d'appui à la publicité foncière, 34 personnes qui viendront sur notre territoire. C'est une nouvelle positive. Ayant exposé la nouvelle organisation, vous nous disiez j'espère que nous recevrons les éléments, les indices de satisfaction de la part d'élus, et bien là, vous recevez déjà le premier indice de notre part. Merci beaucoup. Maintenant, on attend les chiffres, et on les aura avant la fin du mois d'octobre, j'espère ? Est-ce que vous avez des questions à poser à Monsieur le Directeur, mes chers collègues ? Non ? Vous avez été très clair je dois dire. Personne ? Je vous remercie d'être venu avec vos principaux adjoints, que je salue également au nom de l'ensemble de nos collègues. Monsieur le Directeur, nous savons que maintenant avec cette nouvelle organisation, nous aurons des contacts directs avec votre administration, et que personnellement vous serez à notre écoute comme vous l'avez dit. Je ne doute pas que vous aurez l'occasion de nous le prouver, si certains d'entre nous, élus, Maires, ont des difficultés au sein de leur commune, qui relève de vos compétences. Pas d'autres remarques ? Je vous demande quelques minutes d'interruption de séance, pour que je raccompagne Monsieur le

Directeur. (...) Nous allons reprendre notre séance. Monsieur Guillaume ROSSIC, est-ce que vous acceptez d'être secrétaire de séance ? Merci beaucoup. Je vous rappelle l'ordre du jour, nous venons d'installer les deux Conseillers Communautaires, nous avons écouté Monsieur le Directeur des Finances Publiques, est-ce qu'il y a des remarques sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 30 juin dernier ? Je le soumetts à votre approbation. Pas de remarque ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est adopté. Merci. Avez-vous des questions à poser sur les marchés inférieurs à 40 000 euros ? Et qui vous ont été communiqués, et qui sont de la compétence du Bureau et du Président. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas ? Parfait. Nous allons aborder dans un instant, les délibérations soumises à votre approbation. Avant de passer à l'examen des points, j'ai demandé que l'on puisse vous présenter le site Invest'in TLP, in Tarbes Lourdes Pyrénées.

M. SEGNERE : Président, avant de donner la parole à Clément BAYLAC, et Frédéric PINNA pour expliquer le fonctionnement de ce site, simplement dire qu'il a été mis en ligne depuis 10 jours, qu'il est déjà très bien référencé, puisqu'il apparait en 1^{ère} page devant l'agglo de Pau, et celle de Reims par exemple, et qu'il a été testé sur deux chefs d'entreprises, que sont Kévin REGI sur HMT, et Président de la French Tech Pyrénées Adour, et de Camille RIGAUD qui est responsable du tiers-lieu Le Lien à Ibos, et on remercie l'agence de comm Otidea, et également le service comm de l'agglo, et le service marketing territorial pour son excellent travail. Je vais donc laisser la parole à Clément qui va commenter les images, et expliquer comment ce site fonctionne, en moins de 5 minutes.

Présentation du site Invest'in Tarbes Lourdes Pyrénées

M. LE PRESIDENT : C'est une présentation rapide. Je voudrais vous dire chers collègues, ce site me parait très intéressant. D'abord parce qu'il a été remarquablement élaborée, il est moderne, il est convivial, et il répond à presque toutes les questions, que quelqu'un qui a envie de venir s'installer chez nous peut se poser. De même, il peut répondre aux questions qu'un élu qui serait sollicité par quelqu'un qui veut venir s'installer sur notre territoire, pourrait en contactant le site, lui répondre tout de suite. C'est un outil de travail aujourd'hui indispensable. Il convient, bien évidemment, que nous réfléchissions, et là je fais confiance à Pascal CLAVERIE, et à Jean-Michel SEGNERE, chargé du marketing, pour que nous puissions en assurer la promotion de la meilleure façon possible. Je viens de recevoir, peut-être que certains l'ont reçu aussi, une information de la part de la Préfecture, nous invitant à participer à une réunion, où on veut créer une structure pour investir dans les Hautes-Pyrénées, avec quasiment exactement tout ce que nous faisons depuis des années déjà. Le CAP, les structures de soutien d'accueil, de financement, etc., je me demande s'il y a à la Préfecture quelqu'un dans les services compétent, bien sûr que ce n'est pas Monsieur le Préfet, qui regarde ce qui se fait sur notre territoire. Je vais en informer Monsieur le Préfet, il y a là toutes les réponses. Merci Jean-Michel, merci à toutes les équipes qui ont travaillé sur ce site, qui est me semble-t-il très intéressant, et très agréable à consulter. Par contre le film qu'on a vu avant, je suis désolé, il est très bien, mais il est difficile à regarder, parce que les images défilent trop vite. Si vous voulez le repasser pour que nos collègues puissent voir ce qu'ils en pensent. On peut repasser le film ? Au début ça va, vous allez voir après. Pour l'instant ça va. (...) J'avais déjà fait la remarque quand j'avais vu la maquette. (...) On n'a pas bien le temps de voir de quoi il s'agit, ou sinon c'est fait exprès. (...) C'est dommage parce qu'il est bien, il est très bien fait. Mais ça passe trop vite. (...) Parce que normalement il y a une musique en plus. (...) Alors je comprends que pour le montage on a donné un temps, effectivement s'il y a un temps limité quand on travaille sur le montage on essaie de mettre le maximum d'images sur le temps proposé. (...) Bien, est-ce que vous avez des questions à poser à Jean-Michel SEGNERE, ou à Monsieur Clément BAYLAC ? Avez-vous des questions à poser sur le site ? Je vous conseille de le consulter tranquillement. Ce site peut apporter des réponses à des sollicitations de personnes qui veulent venir s'installer sur notre territoire. Pas de remarque particulière ? Si vous le voulez bien, maintenant nous allons aborder le point n° 24. Il y en a 31, alors on va aller direct au 24, comme ça on va gagner un peu de temps. Je vous demande

si vous êtes d'accord pour qu'on aborde le point 24, car Madame DOUBRERE qui va nous le présenter, doit malheureusement nous quitter à l'issue de cette présentation ou presque. Madame DOUBRERE vous avez la parole.

Présentation du rapport politique de la Ville

Mme DOUBRERE : Voilà Monsieur le Président, il ne me reste qu'à présenter la délibération.

M. LE PRESIDENT : Avant de présenter la délibération, est-ce que vous avez des questions à poser à Madame DOUBRERE, Présidente du GIP, sur ce qui vient d'être présenté. Au sein du GIP se fait un travail énorme, et je veux saluer ce travail. Le GIP accompagne de nombreuses actions sur le territoire du GIP, Tarbes, Lourdes, Aureilhan, etc., dans le domaine associatif. Vous avez vu les chiffres, c'est très important. Et je veux dire toute notre reconnaissance devant le travail accompli par le GIP. Ce n'est pas toujours facile. On a encore des efforts de communication, des efforts pédagogiques à faire. En tout cas je salue l'immense travail fait par le GIP, et les aides financières accordées. Monsieur le Maire de Lourdes.

M. LAVIT : Monsieur le Président merci. Juste pour compléter vos propos, Monsieur le Président et Madame DOUBRERE, est-ce que vous pouvez nous donner les chiffres globaux de l'accompagnement de la CATLP ? A peu près, pour souligner l'investissement total de la politique du GIP, dans les quartiers.

Mme DOUBRERE : Au niveau des actions, c'est 800 000 euros qui sont engagés chaque année. Après l'engagement de l'Etat, de la CATLP c'est un peu plus de 200 000 euros.

M. LE PRESIDENT : 260 000 chacun.

Mme DOUBRERE : Voilà c'est ça, on approche même les 300, et le Département pas tout à fait 200 000 euros.

M. LE PRESIDENT : Le budget est conséquent, je vous le disais il y a un instant Monsieur le Maire, là vous en prenez la mesure.

M. LAVIT : Merci Madame DOUBRERE, et je voudrais aussi souligner vraiment, et là je m'adresse à la Présidente du GIP, Madame DOUBRERE, je voudrais vous remercier pour le travail que vous faites, vous en particulier, avec vos équipes, mais vous, l'esprit que vous avez dans cette entreprise GIP que vous connaissez bien, accompagné par Madame CABANNE qui est la représentante de Lourdes, avec qui vous vous entendez très bien, et les conditions dans lesquelles votre équipe travaille, c'est dû aussi à ce que vous êtes Madame DOUBRERE, et je voulais vous le dire. Merci pour la personne que vous êtes. Merci beaucoup Madame.

M. LE PRESIDENT : Merci. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir également ? Monsieur CLAVERIE.

M. CLAVERIE : Je voulais donner un éclairage au sujet de CitéLab', on la vue aussi sur le site internet tout à l'heure. CitéLab' c'est un budget de 56 000 euros, c'est Alice LORENTZATOS qui s'occupe de ça à l'Agglomération, et ça représente donc des permanences dans les cités, mais pas que, des prescripteurs avec le foyer des jeunes travailleurs, il y a une collaboration importante, 830 rendez-vous et au total sur trois ans, 30 entreprises individuelles qui ont été créées, et 26 personnes qui ont trouvé un emploi dans le parcours qu'ils ont fait pour créer une entreprise, finalement ils ont trouvé un emploi. Rapporter au budget que consacre l'Agglomération, 56 000 euros, 30 entreprises individuelles par des jeunes des cités qui ont été créées, c'est aussi un bel engagement de l'Agglomération.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur CLAVERIE. Y a-t-il d'autres interventions ? Non ? Parfait. Madame DOUBRERE, vous pouvez présenter la délibération si vous le voulez bien.

Mme DOUBRERE : Merci Monsieur le Président.

DELIBERATION N° 24

APPROBATION DES PROJETS DE RAPPORTS POLITIQUE DE LA VILLE 2020 DE L'EX GRAND TARBES ET DE LOURDES

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Madame DOUBRERE.

Mme DOUBRERE : Monsieur le Président pardonnez-moi, je ne terminerai pas d'abord sans vous remercier très chaleureusement pour les propos que vous avez tenus à l'égard du GIP. Et j'en profite moi aussi pour remercier l'ensemble des équipes qui font un travail remarquable, il se fait là un travail partenarial avec les services de l'Etat, du Département, de la ville de Tarbes, de la ville de Lourdes, c'est un travail en très très bon état d'esprit, et nous sommes accompagnés avec Sylvain BOUCHERON, et Denis CRAMPE, que je voudrais remercier également, nous avons le CA du GIP hier au soir, et Monsieur le Président, je sais que vous y teniez aussi, nous avons accueilli Madame RODRIGO, et le Directeur d'Initiative Pyrénées qui est venu présenter le projet d'Initiative Pyrénées qui a été retenu en national, à savoir que les jeunes des quartiers prioritaires pourraient créer leur propre entreprise, et comment nous ferons cet accompagnement. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, vous avez bien fait de le souligner parce que Initiative Pyrénées, avec laquelle nous collaborons très étroitement, fait un travail tout à fait intéressant et remarquable, avec des prêts sans intérêt, accordés à des porteurs de projets. Ce sont des prêts qui peuvent aller de 2 000 parfois jusqu'à 10 000 euros, c'est quand même important, et comme le soulignait Madame DOUBRERE ça permet à des jeunes, notamment à des jeunes de quartier de créer leur petite entreprise. Pour l'instant, je dis bien pour l'instant, les impayés au niveau du remboursement de ces prêts sans intérêt sont rares. Ça mérite d'être souligné. Pas de question ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Est-ce que vous voulez que l'on passe à la 25 et suivantes ? Ou qu'on revienne à la une ? On va être sérieux on revient à la une. Je vais vous la présenter.

DELIBERATION N° 1

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – BATIMENT L'USINE A TARBES

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Je dois dire que pour nous, c'est une chance inespérée d'avoir la Fédération Française d'escalade qui va gérer le mur d'escalade. Elle va organiser des compétitions nationales, internationales, va accueillir les entraînements pour les Jeux Olympiques, va gérer le mur d'escalade pour tous les clubs du département, de l'agglomération, et pour tous ceux qui voudront pratiquer l'escalade au sein de cet équipement, avec évidemment les compétences nécessaires. Pour vous donner une idée, le mur

d'escalade principal, c'est 13 000 prises. Sur les 13 000, il y en a 8 000 qu'il faut changer régulièrement, pour que le parcours ne soit pas toujours le même pour les compétiteurs. Il est évident que nous n'avons pas de compétence pour procéder à cette gestion technique, et que ce soit la Fédération Française d'Escalade via la Ligue Occitanie est une opportunité magnifique. Nous sommes tombés d'accord avec le Président que j'ai rencontré. Ils sont heureux de pouvoir gérer cet équipement qui, d'après le Président de la Ligue Occitanie est rare en France et en Europe, de par son importance, sa qualité, c'est pour nous une satisfaction.

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, je pense que le Fédération Française d'Escalade sera ravi de voir qu'elle sera accueillie ici à bras ouverts. D'ores et déjà, je vous signale que l'inauguration de l'Usine aura lieu normalement le 17 décembre à 18 heures. Nous avons prévu une inauguration en septembre, mais compte tenu de la crise sanitaire, il y a eu des retards. Il y aura des démonstrations, un spectacle, ce sera une inauguration sympathique, et ça vous permettra de faire connaissance avec la Ligue Occitanie de la Fédération Française d'Escalade. Proposition adoptée. Je vous présente maintenant la proposition numéro 2, à cause de Madame DOUBRERE j'ai mélangé mes délibérations, il faut que je remette ça à l'endroit. Merci Jean-Luc.

DELIBERATION N° 2

RENOUVELLEMENT DE DELEGUE(E)S AU SEIN DE SYNDICATS MIXTES

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : J'ai reçu la candidature de Sylvie GONZALES au titre de la commune de Juillan. Est-ce qu'il y aurait une autre candidature parmi l'assemblée ? Je n'ai pas reçu d'autre candidature. Il nous faut un autre délégué suppléant pour le Syndicat Pyrénia. Un candidat suppléant ? Il faut que ce soit un conseiller communautaire. Jean-Marc BOYA ? Marie-Christine ASSOUIRE, et merci pour ton élégance mon cher Jean-Marc. Marie-Christine ASSOUIRE. Y a-t-il d'autres candidats ? Non ? Alors on prend acte de ces deux candidatures.

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 3

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Je remercie Denis CRAMPE de nous représenter d'ailleurs avec efficacité au sein de cette instance, même si pour l'instant les projets que nous avons évoqués avec le Président MOUDENC ont été décalés.

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Je vous rappelle la composition, si vous le voulez bien, à moins que tout le monde l'ai vu. Est-ce que tout le monde l'a lu ? Vous constaterez qu'il y a autant d'hommes que de femmes, et bon nombre d'activités professionnelles sont représentées, industriel, enseignement supérieur, culture, entreprise du bâtiment, agriculture, etc. Il y a même des étudiants, le Directeur du Parvis, des entrepreneurs de start-up, des associations y compris des associations et notamment membres de l'Ordre National du Mérite. Vous avez la liste de la composition de ce conseil.

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Avez-vous des questions sur cette délibération ? Oui Madame la Présidente.

MME LOUBRADOU : Merci Monsieur le Président. Juste quelques petites précisions. Quelle est la durée du mandat des membres du conseil de développement ? Et juste avant ça comment ils ont été désignés ? C'était un appel à candidature ? C'était sur des propositions ? Comment vous avez réussi à former ce conseil ?

M. LE PRESIDENT : Là il est composé, ça n'a pas été simple, sur appel à candidature.

MME LOUBRADOU : Je l'imagine parfaitement. C'était pour voir, et je vois même qu'il y a Monsieur et Madame aussi dedans.

M. LE PRESIDENT : Il est extensible. Ce qui nous importe, c'est qu'il soit installé, c'est une obligation légale. Une fois installée, la Présidence du conseil de développement, pourra sur proposition des membres accepter de nouveaux membres qui pourraient être proposés par la Communauté d'Agglomération ou par d'autres instances.

MME LOUBRADOU : Sur la durée du mandat ?

M. LE PRESIDENT : Oui la durée, c'est la durée de la mandature, mais il peut être modifié au bout de 3 ans.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 4

CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE L'AVENUE DES FORGES AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 5

CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT DES MOBILITES DOUCES SUR LA ZAE PYRENE AERO POLE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 6

DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT ET AU BUREAU – APPROBATION DU MONTANT DE LA PRIME ET DU NOMBRE DE CANDIDATS QUI SERONT ADMIS A DEPOSER UNE OFFRE, POUR LE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT 111 POUR L'AMENAGEMENT D'UNE MEDIATHEQUE

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 7

DM N°2 ET DM °4 BUDGETS ANNEXES

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 8

DM N°2 BUDGET PRINCIPAL

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Denis. Je me permets d'attirer votre attention, chers collègues, sur les 163 200 euros qui résultent des sommes qui nous ont été notifiées concernant le FPIC. J'avais dit à l'époque, lorsque nous aurions reçu les montants définitifs, s'il y avait un excédent, il serait affecté au budget du fonds d'aide aux communes. C'est le cas, je tiens à le souligner, promesse annoncée, promesse tenue. Ce qui veut dire qu'au lieu d'accorder 500 000 euros aux communes au titre du fonds d'aide, il y aura 663 200 euros. Le Président GARROT a refusé dans un premier temps, il a dit non on n'en veut pas, puis après. C'est une bonne chose, ça permettra d'aider davantage nos communes dans leurs investissements. Avez-vous des questions à poser au Président FEGNE ? Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

M. FEGNE : Juste une précision quand on avait délibéré, on avait délibéré sur la somme de 2 184 390 qui était figée la part communale, et on a reçu 2 347 601 et donc c'est écart, c'est effectivement ce que dit le Président.

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Proposition adoptée, Monsieur GARROT vous pouvez dépenser 163 000 euros de plus.

DELIBERATION N° 9

DELIBERATION MODIFICATIVE AFFECTATION DES RESULTATS POUR LE BA COOPERATIVE HARICOT TARBAIS

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le Président FEGNE, pardon, avez-vous des questions à poser ? Parce qu'effectivement ça pose un problème, le besoin de financement est important, je ne sais pas comment on va faire pour y faire face, zéro c'est pas mal.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 10

COMPETENCE "CHEMINS DE RANDONNEE" - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET PRIVE POUR LE "TOUR DU LAC DU GABAS"

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11

RAPPORT ANNUEL DES DELEGATAIRES POUR LE SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - ANNEE 2020

Lecture du rapport

M. LE PRESIDENT : Merci Jean-Claude. Chers collègues je présume qu'il va y avoir des questions à Jean-Claude PIRON. Qui souhaite intervenir ? Monsieur CHARLES.

M. CHARLES : Merci Monsieur le Président, merci aussi pour la qualité du rapport qui nous donne plein d'informations. On s'aperçoit à la lecture de ce rapport, qu'il va y avoir plusieurs DSP qui vont arriver à échéance dans les années à venir, de nombreuses entre 2021 et 2025. Dans notre groupe, il nous semble que nous devrions anticiper ces différentes échéances, et se poser la question d'un retour en régie publique pour le service de l'eau, et donc nous souhaitons que notre agglomération s'empare de cette question, afin d'éclairer le choix de l'ensemble des élus, et que nous puissions nous prononcer à l'avenir en possédant l'ensemble des éléments sur ce dossier.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur CHARLES. Jean-Claude PIRON, tu veux donner quelques précisions.

M. PIRON : Simplement pour dire que nous sommes particulièrement attentifs sur ces problématiques. Nous avons un conseil d'exploitation qui est, on va dire un lieu démocratique où tout le monde s'exprime, on a des avis des fois divergents, mais en tous les cas on arrive toujours à un consensus. Mais ce qui est sûr c'est qu'à chaque fois, et on l'a déjà vu pour Bazet en particulier, on étudie toutes les opportunités, et on fait en sorte, quand c'est possible, de faire de la régie. Maintenant on a un service qui est ce qu'il est, qui doit être étoffé, et on ne peut pas s'amuser aussi à faire n'importe quoi, n'importe comment. C'est-à-dire qu'il faut anticiper, comme vous dites au fur et à mesure, et en fonction de la façon dont on étoffera notre service, on pourra peut-être être plus ambitieux sur la régie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ? Je vous demande si vous êtes d'accord pour prendre acte de ce rapport ?

Le Conseil Communautaire prend acte.

DELIBERATION N° 12

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE, DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES EAUX USEES - ANNEE 2020

Lecture du rapport

Le Conseil Communautaire prend acte.

DELIBERATION N° 13

ADMISSION DE LA COMMUNE DE SERRES MORLAAS AU SYNDICAT EAU ASSAINISSEMENT BERN BIGORRE (SEABB) POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14

TEOM- EXTENSION PARTIELLE DE LA TEOM INCITATIVE (TEOMI) DU PERIMETRE A 17 COMMUNES

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15

TEOM - EXONERATIONS 2022

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 16

TEOM - INSTITUTION DU ZONAGE DE PERCEPTION DE LA TEOM

Lecture de la délibération

M. PIRON : Ce qu'il faut que vous sachiez, c'est que jusqu'à présent on avait 47 zones qui préexistaient des anciens EPCI, par exemple le Grand Tarbes en 2005, avait voté une zone par commune. Ce qui s'est passé, c'est que la DGFIP en fait a détecté que trois parcelles sur Lourdes n'étaient pas rattachées, donc ils ne payaient pas la TEOM, donc à partir de là c'étaient trois maisons qui se sont tournées vers Lamarque-Pontacq, plutôt que vers Lourdes, bien sûr qui étaient desservies par Lamarque-Pontacq mais non facturées par Lourdes. Tout

simplement, elles étaient passées dans le trou de la raquette, sauf que la DGFIP est tombée dessus, et s'est rendue compte également qu'on n'avait pas pris la délibération que l'on prend ce soir, où en fait on n'avait pas de zonage commune, on n'avait pas de zonage pour la Communauté d'Agglomération, il fallait qu'on en prenne une et on en a profité pour ne faire plus que 9 zones, par rapport aux 47 qui existaient.

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. C'est mieux quand on parle plus près du micro, je ne sais pas ce que vous en pensez ?

M. PIRON : J'ai mis de l'eau partout, si je me rapproche je suis trempé.

M. LE PRESIDENT : Mais il faut s'approcher un peu, il faut montrer au micro qu'on l'aime, il faut presque l'embrasser. Avez-vous des questions à poser à Jean-Claude PIRON ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Bon maintenant ça suffit Monsieur PIRON, le dernier et après on arrête.

M. PIRON : C'est promis.

DELIBERATION N° 17

REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT – SERE-LANSO : APPROBATION APRES ENQUETE PUBLIQUE

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Y a-t-il des remarques ? Madame le Maire de Sere-Lanso pas de remarque ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Et non ce n'est plus Monsieur PIRON, on va passer à Jean-Christian PEDEBOY, délibération suivante.

DELIBERATION N° 18

CREATION DU COMITE DES PARTENAIRES DE LA MOBILITE

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 19

APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR VELO ET MOBILITES ACTIVES DE L'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES

M. PEDEBOY : Merci Président, avant de procéder à la présentation de ce schéma, un petit rappel sur ce qui nous a conduit à la réalisation de l'étude pré opérationnel du schéma directeur vélo de l'agglomération TLP. La CATLP est lauréate de l'appel à projet vélo et territoire de l'ADEME, pour les axes 1, réalisation d'un schéma directeur vélo, et 3 ingénierie territoriale. En septembre 2019, elle a ainsi obtenu 72 000 euros d'aide financière pour le recrutement d'un chargé de mission vélo, et en février 2020, 20 000 euros d'aide financière pour la réalisation de l'étude d'un schéma directeur vélo. Le 27 juillet 2020 le bureau d'étude ASCODE a été retenu pour réaliser l'étude pour un montant de 59 900 euros. L'étude s'est déroulée en 3 grandes phases. Phase 1 : diagnostic, phase 2 : scénarii de schéma, choix des itinéraires, phase 3 : élaboration du schéma. La concertation avec les acteurs territoriaux s'est déroulée au travers des ateliers. L'ensemble des communes de la CATLP a été invité par mail à ces ateliers. Atelier de concertation secteur Tarbes, Tarbes et communes alentours. Atelier de concertation secteur Lourdes, Lourdes et communes alentours. Atelier de concertation secteur centre, communes entre Tarbes et Lourdes. Atelier de concertation secteur Montaigu. Atelier de concertation également avec les acteurs institutionnels et associatifs, Département, DDT, Cyclo'Motivé, Oui'Mob. Je ne vais pas revenir sur le déroulement de l'étude, et les diverses réunions conduites, mais qu'il me soit simplement permis de souligner ici la qualité des échanges, et le travail remarquable réalisé par le cabinet ASCODE, aidé en cela par notre chargé de mission Sébastien FRANÇOIS, et de tous les acteurs qui ont participé à ces travaux, qu'ils soient tous remerciés. Lors de la dernière réunion du comité de pilotage le 6 décembre dernier, tout cela a été salué unanimement, ainsi que lors de la présentation en commission mobilité du 14 septembre, commission qui a donné son aval sur ce schéma à l'unanimité. Je laisse donc maintenant la parole à Sébastien FRANÇOIS pour la présentation de ce schéma.

M. LE PRESIDENT : Allons-y et parlez bien dans le micro s'il vous plaît.

Présentation du schéma directeur cyclable

M. LE PRESIDENT : Est-ce que vous avez des questions à poser à notre orateur Monsieur Sébastien FRANÇOIS ? Oui ? Madame CALEY.

MME CALEY : Merci Monsieur le Président. Donc on l'a bien vue, il s'agit de répondre à l'enjeu de multiplier par 4 au moins le nombre de cyclistes d'ici 2030, et par 8 d'ici 2050, mais aussi d'augmenter la part modale des piétons. Ces objectifs sont motivés par des raisons climatiques, réduction des gaz à effets de serre, mais aussi de santé publique, pollution sonore, de l'air, et lutte contre la sédentarité, mais aussi d'aménagement du territoire, trajet domicile-travail de plus en plus long, et aussi il s'agit de rapprocher les services des habitants, et aussi des enjeux sociaux, réduire le coup des déplacements. Ce projet a fait vraiment, opportunément l'objet d'une concertation, élus, usagers, associations, et en cela je pense que l'on peut remercier l'engagement de Monsieur PEDEBOY et de Sébastien FRANÇOIS, et il pourra être utilement complété par les enquêtes en cours, notamment de la Fédération des Usagers de la Bicyclette. Mais deux points nous paraissent cependant important à souligner, et on l'a vu là dans cette présentation qui est allée dans le cœur du sujet finalement, l'aspect financier, mais cela suppose vraiment une gouvernance intégrée, une solidarité financière de l'agglomération, des communes, et du département, pour une mise en œuvre concertée, et aussi quelque chose d'important, on l'a vu c'est pas uniquement des aménagements cyclables, c'est aussi de l'information, c'est de la formation, qui ont vraiment une place importante dans ce schéma, et bien sûr de l'entretien des infrastructures, et forcément d'un engagement aussi de l'Etat. Donc pour nous, il suppose un financement et un dimensionnement à la hauteur des besoins pour répondre aux objectifs fixés pour 2020. Donc tout cela demande un volontarisme politique, donc apparemment qui se manifeste, et un affichage clair de ce projet majeur pour la réussite de la transition écologique de notre territoire. Et puis enfin on l'a vu tout à l'heure, dans l'onglet à mettre dans changer la vie du nouveau site Invest'in Tarbes Lourdes Pyrénées, et bien on pourra mettre en avant cette attractivité cyclable de notre territoire.

M. LE PRESIDENT : Merci Madame CALEY. Je vous sais gré d'avoir remercié Monsieur PEDEBOY et Monsieur FRANÇOIS, sauf que c'est l'agglo, c'est l'agglo, je remercie bien sûr Jean-Christian PEDEBOY, Monsieur FRANÇOIS et tous les services qui ont travaillé à l'élaboration de ce schéma, ainsi que le bureau d'étude que nous avons choisi. C'est un engagement de l'agglomération. Pourquoi cet engagement ? Parce qu'il est impératif que nous décidions ce schéma rapidement, sinon demain les communes qui voudront s'engager dans cette voie, ne pourront pas bénéficier des subventions qu'on vient d'évoquer. Tout cela est mis en œuvre pour qu'effectivement, les subventions annoncées, (je les croirais quand je les verrais) c'est 40 % de l'Etat, 50 % de la Région, ça fait 90 %, déjà ça c'est impossible. Vous l'avez vu sur l'exemple d'Angoulême avec un fonds de concours attribué aux communes pour leur part d'investissement. Ce sont des investissements très lourds. Le premier projet qui nous a été présenté, ce n'étaient pas 20 millions, mais 43 millions d'investissements. Il faut être raisonnable même si c'est sur du moyen-long terme, il faudra que nous puissions nous engager dans la mesure de nos moyens, Les communes seront aussi appelées au niveau des investissements à réaliser. Voilà pourquoi nous avons présenté aujourd'hui ce schéma. Est-ce qu'il y a d'autre question ? Jean-Christian tu as présenté la délibération ?

M. PEDEBOY : Non, merci Président, je vais donc présenter la délibération.

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Je voudrais insister de nouveau sur le sujet. L'approbation de ce schéma est une condition indispensable, pour permettre au maître d'ouvrage voirie, notamment les communes, de bénéficier des aides financières mobilisables, Etat, Région, ADEME, etc. Il appartiendra donc à la commission mobilité de faire au Conseil Communautaire des propositions dans les prochaines semaines, quant aux possibilités d'interventions de notre agglomération dans les investissements à réaliser, en prenant en compte les capacités financières du budget annexe des transports, ainsi que des communes concernées. De définir aussi des priorités, on ne pourra pas tout faire d'un coup, il faudra dire ce qui sera réalisable en priorité, le plus rapidement possible. Les aménagements présentés dans le schéma, constituent des orientations destinées à assurer une réelle cohérence des aménagements. Ces orientations, je le précise quand même, n'ont pas de caractère prescriptifs pour les gestionnaires de voiries, pour les communes, aucune obligation. Mais si elles veulent s'engager, et si elles veulent bénéficier de toutes les aides financières, il est nécessaire que nous votions ce schéma. Néanmoins, je vous propose de préciser dans le corps de la délibération en la complétant par la phrase suivante : « ces orientations et aménagements pourront être adoptés ou modifiés, en fonction des contraintes des différents maîtres d'ouvrage, amenés à intervenir dans la mise en œuvre effective du présent schéma. Ainsi nos services, à la disposition des communes, pourront les aider à réaliser les aménagements cyclables souhaitables, et à procéder éventuellement, à d'éventuelles adaptations, ou modification rendues nécessaires par rapport au schéma, par la configuration des lieux, des problématiques techniques, et aussi, des considérations financières. » Donc c'est un vaste chantier qui sera réalisé sur le moyen-long terme, mais nous devons nous engager rapidement, et c'est pourquoi je demande à la commission mobilité, présidée par Jean-Christian PEDEBOY, de travailler rapidement sur le sujet, pour que nous puissions proposer au Conseil dans les prochaines semaines, des investissements à réaliser en priorité, et les moyens à mobiliser pour les accompagner. Est-ce que vous êtes d'accord pour approuver cette délibération avec l'amendement que je viens d'évoquer ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Point n° 21, Philippe BAUBAY.

M. PEDEBOY : La 20, Président.

M. LE PRESIDENT : Jean-Christian pardon, la 20. Jean-Christian PEDEBOY.

DELIBERATION N° 20

DM N°2 AU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 21

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE LA MEDIATHEQUE DE LOURDES

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 22

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE DE LA CATLP

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 23

PROJET D'ETABLISSEMENT 2021-2026 - CONSERVATOIRE HENRI DUPARC

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 25

CONVENTION DE CONCESSION DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISE AVEC LA SEMI-TARBES : VERSEMENT DE LA PARTICIPATION

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Y a-t-il des questions ? Je demande aux administrateurs de la SEMI qui sont ici, de lever la main. Donc les administrateurs ne prennent pas part au vote.

Proposition adoptée à la majorité avec 100 voix pour et 9 ne participant pas au vote (M. Gérard TRÉMÈGE, M. Roger-Vincent CALATAYUD, M. Jean-Paul GERBET, M. David

LARRAZABAL, Mme Lola TOULOUZE, Mme Laurence ANCIEN, Mme Nathalie HUMBERT, M. Bruno LARROUX, Mme Marion MARIN).

M. LE PRESIDENT : Proposition suivante Jacques GARROT, dit le bienfaiteur.

DELIBERATION N° 26

FONDS D'AIDE AUX COMMUNES : MODIFICATIONS DU REGLEMENT ET DE LA CONVENTION - AFFECTATION DU SOLDE 2021

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 27

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'AIRE DE GRANDS PASSAGES

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 28

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'AIRE DE LESPIE

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur GERBET. Monsieur SAYOUS.

M. SAYOUS : Monsieur le Président, juste pour indiquer que je pense que nous ne serons pas trop embêtés par des délais de départ. La dernière fois qu'ils se sont installés sur ma commune, c'est-à-dire il y a vraiment peu de temps, l'aire de Lespie n'était pleine qu'à 25 %, donc nous devrions avoir de la marge.

M. LE PRESIDENT : C'est vrai qu'ils étaient mieux ailleurs. C'est incroyable. On ne va pas engager le débat-là, parce que sinon on y est jusqu'à demain. Vaut mieux pas, c'est un sujet très sensible. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 29

DEPLOIEMENT D'UN RESEAU D'INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SDE65 – CATLP

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Madame PREVOST. Avez-vous des questions à poser chers collègues ? Il n'y en a pas ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous en prie Monsieur BAKLOUTI.

M. BAKLOUTI : Juste une question. Parce que je m'interroge, j'ai un peu étudié le sujet des points de charge, je m'interroge sur l'utilité d'un super chargeur par rapport à nos administrés, puisque visiblement ce genre d'outil est destiné à des voyageurs en transit, en grand transit, qui ne s'arrête même pas sur l'agglomération, et que ça va nous coûter très cher, et que ça présente finalement très peu d'intérêt pour nous, surtout si on considère en plus que ces équipements ne sont pas adaptés à des voitures courantes. En gros avec un super chargeur on ne recharge pas une zoe, ses batteries ne le supporteront pas.

M. LE PRESIDENT : Monsieur PIRON.

M. PIRON : Oui vous auriez parfaitement raison si nous étions effectivement les seuls à la CATLP à mettre des supers chargeurs en place, mais il faut savoir que le SDE travaille avec le réseau Révéo. Révéo ça couvre l'intégralité de l'Occitanie, et donc ça veut dire que ces supers chargeurs qui vont servir peut être à des toulousains qui vont aller sur la côte, etc., quand vous vous irez avec votre véhicule à Montauban où par-là, vous serez bien content de trouver des supers chargeurs très certainement qui seront déployés sur l'ensemble des départements. En fait ce sont 8 départements qui en même temps déploient des supers chargeurs. Effectivement, vous avez tout à fait raison, ce n'est pas un tarbais ou un lourdais qui va l'utiliser ce super chargeur. Par contre un bordelais qui va arriver, qui à 400 kilomètres d'autonomie, qui veut aller passer une semaine à Cauterets par exemple, il sera content de s'arrêter devant la gare à Lourdes de recharger son véhicule et de pouvoir rouler toute la semaine, et avant de repartir de recharger son véhicule en 30 minutes et repartir. Ensuite c'est vrai que le super chargeur c'est un 100 kilowatt, ça veut dire que si l'on met une zoe, ça peut lui faire beaucoup de mal, on peut le faire ponctuellement, mais on ne peut pas le faire régulièrement, par contre ponctuellement elle peut tenir la charge. Maintenant ce n'est pas fait du tout pour ça, on est bien d'accord. C'est pour ça que les 3 emplacements que nous avons choisis, il y en a un sur CATLP, donc c'est l'objet de la délibération qui est ici, parce qu'en fait on va occuper l'espace public de CATLP, qui est l'espace de covoiturage de la zone de Séméac, le terrain nous appartient c'est pour ça qu'on doit signer ça, la seconde c'est à Lourdes, de manière à couvrir tout l'espace, toute la vallée de Lourdes, et le troisième il sera sur la zone devant la CCI, devant le parc des congrès de la ville de Tarbes, de manière à pouvoir couvrir tous les véhicules qui arriveraient de Rabastens, etc., et qui veulent se rendre par contre eux sur les vallées de Bagnères et de Lannemezan. Sachant que l'on ne peut pas les installer n'importe où parce que les raccordements à 100 kilowatts, on en peut pas les faire n'importe où. C'est pour ça qu'on a choisi ces 3 espaces, qui dans tous les cas seront intégrés à un réseau qui sera en Occitanie.

M. LE PRESIDENT : Merci de ces précisions, Monsieur BAKLOUTI, grâce à vous on a eu ces précisions. Ce que je constate c'est qu'à Lourdes il y aura 2 supers chargeurs. Il y en a déjà un, c'est Thierry LAVIT, et il y aura un deuxième. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui toi t'es compatible.

Proposition adoptée à la majorité avec 106 voix pour et 1 abstention.

DELIBERATION N° 30

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL – PROGRAMME D'ACTIONS 2021 : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA PLANTATION DE HAIES CHAMPETRES

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Madame le rapporteur, merci Cécile. Je voudrais dire que sur ce sujet-là, dont vous avez tous les éléments, bien évidemment, avec le coût du projet par commune, le nombre de mètre linéaire, et les aides apportées par la Communauté d'Agglomération, je précise que notre ambition est de réaliser 100 kilomètres de haies dans les années qui viennent. Nous poursuivrons cet effort, et je demande à toutes les communes qui sont intéressées, de s'engager dans ce projet. Les aides de l'agglomération seront significatives. Y a-t-il des questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 31

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL – PROGRAMME D' ACTIONS 2021 : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE FONDS BIODIVERSITE

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Madame le rapporteur, merci Cécile. Je remercie les communes qui se sont engagées dans cette opération, j'espère que demain il y en aura encore davantage. Développement de la biodiversité, développement des haies dans les communes, notamment dans les communes rurales, tout ça s'inscrit dans la même dynamique. Est-ce qu'il y a des questions ? La dynamique du respect de la planète. Pas de questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Ce n'est pas tout à fait terminé, je voudrais vous donner quelques informations. D'abord nous réunirons la conférence des Maires, le 30 novembre 2021 dans cette salle à 18 heures. On n'a pas pu la réunir avant compte tenu des problèmes liés à la crise sanitaire. Nous sommes tenu d'avoir une conférence des Maires, et de la réunir régulièrement, donc la réunion se fera le 30 novembre. Il y aura un Conseil Communautaire exceptionnel le 3 novembre prochain à 18 heures, il y aura juste un point à examiner, ce sera très rapide afin que vous puissiez prendre connaissance de la demande qui nous a été faite, pour la participation au financement du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest, pour lequel il nous sera demandé de délibérer avant la fin de l'année. Le 27 novembre nous devons délibérer. Il nous a semblé nécessaire, avant de délibérer, de procéder à cette réunion d'information, car c'est un projet majeur pour la région Occitanie, pour la région Nouvelle-Aquitaine. Nous sommes tous concernés, et l'engagement que l'on demande aux collectivités est important, et mérite que nous en discutions. Donc vous notez 3 novembre, Conseil exceptionnel et la conférence des Maires le 30 novembre. Je vous demande de noter également les vœux de la Communauté d'Agglomération qui, si tout va bien, se dérouleront le 13 janvier prochain. Avant de clôturer ce Conseil Communautaire, je vous remercie toutes et tous. Je demande aux membres du Bureau de demeurer sur place, il y a une délibération que nous devons examiner. Nous nous en sommes entretenus lors du dernier Bureau. Merci à toutes et à tous, mais pour l'information de nos collègues, il s'agit des travaux de réhabilitation des bassins de la piscine Paul Boyrie, nous n'avons pas été satisfaits de l'offre qui a été faite, nous devons faire un nouveau choix, et on ne peut pas attendre 2 mois de plus. Donc le Bureau se réunit à cet appel. Merci à tous.